

Réunion d'échanges relative à la mise en œuvre du plan de requalification en catégorie B du corps des experts techniques des services techniques (ETST) et d'une partie des dessinateurs

Vendredi 10 février 2023

Plan de requalification C en B :

Corps des ETST et d'une partie des dessinateurs TSDD

- ✓ Corps concernés
 - Le corps des ETST (141 agents, dont 124 au CEREMA, 14 à l'UGE et 3 autres)
 - Une partie des agents du corps des dessinateurs (145 agents sur un total de 339)

- ✓ Durée du plan
 - 3 ans, au titre des années 2023, 2024 et 2025

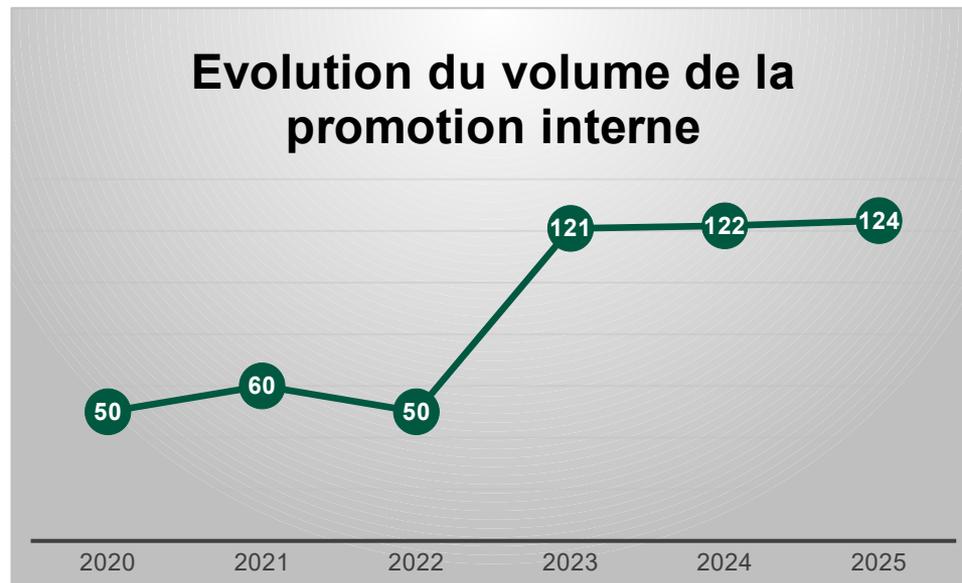
- ✓ Mise en œuvre du plan de requalification en TSDD
 - Sur la durée du plan, augmentation du nombre de recrutements en relevant la clause de sauvegarde
 - Répartition du volume majoré des promotions entre la voie de la liste d'aptitude (LA) et de l'examen professionnel (EP), notamment sur la spécialité TG
 - Proportion minimale de 50% des promotions internes pour la voie de l'examen professionnel
 - A l'issue du plan, au 1^{er} janvier 2026, intégration des agents non promus dans le corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat (ATAE) afin de permettre de leur ouvrir de nouvelles perspectives d'évolutions professionnelles

- ✓ Condition de nomination
 - Nomination sur place par défaut

Evolution prévisionnelle du volume de la promotion interne au titre des années 2020 à 2025

Evolution du volume de la promotion interne

année	Total
2020	50
2021	60
2022	50
2023	121
2024	122
2025	124



Rappel des conditions d'accès au grade de TSDD

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 et décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifiés notamment par les décrets n° 2016-581 du 11 mai 2016 et n° 2022-1209 du 31 août 2022

✓ Après inscription sur une liste d'aptitude

La liste d'aptitude est ouverte aux agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État (ex-chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de L'État), aux chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, aux fonctionnaires appartenant aux corps des experts techniques des services techniques et des dessinateurs, aux adjoints techniques principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classes relevant du ministre chargé du développement durable, et aux syndics des gens de mer principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classes « spécialité navigation et sécurité », **justifiant d'au moins neuf années de services publics** (fonction publique territoriale, hospitalière et État) **au 31 décembre de l'année** au titre de laquelle les nominations interviennent.

✓ Par voie d'un examen professionnel :

Ouvert par spécialité, accessible aux fonctionnaires appartenant aux corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat, des experts techniques des services techniques, des dessinateurs, des adjoints techniques et des adjoints administratifs relevant du ministre chargé du développement durable, des syndics des gens de mer, justifiant, **au 1^{er} janvier de l'année** au titre de laquelle les nominations interviennent, **de sept années de services publics**.

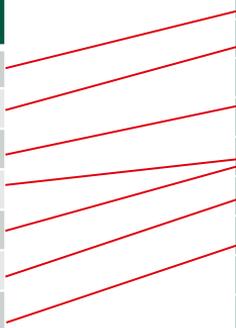
Rappel des conditions de reclassement de C en B

Catégorie C : 3^{ème} grade

Ech	IB	IM	Durée de l'échelon	Durée du grade
10	558	473	-	19 a
9	525	450	3 a	16 a
8	499	430	3 a	13 a
7	478	415	3 a	10 a
6	460	403	2 a	8 a
5	448	393	2 a	6 a
4	430	380	2 a	4 a
3	412	368	2 a	2 a
2	397	361	1 a	1 a
1	388	355	1 a	-

Catégorie B : 1er grade

Ech	IB	IM	Durée de l'échelon	Durée du grade
13	597	503		29 a
12	563	477	4 a	25 a
11	538	457	3 a	22 a
10	513	441	3 a	19 a
9	500	431	3 a	16 a
8	478	415	3 a	13 a
7	452	396	2 a	10 a
6	431	381	2 a	8 a
5	415	369	2 a	6 a
4	401	363	1 a	4 a
3	397	361	1 a	3 a
2	395	359	1 a	2 a
1	389	356	1 a	



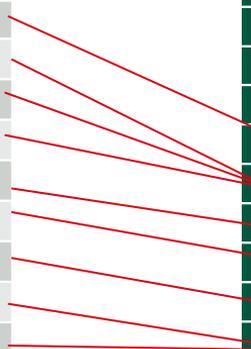
Rappel des conditions de reclassement de C en B

Catégorie C : 2^{ème} grade

Ech	IB	IM	Durée de l'échelon	Durée du grade
12	486	420	-	20 a
11	473	412	4a	16 a
10	461	404	3 a	13 a
9	446	392	3 a	10 a
8	430	380	2 a	8 a
7	416	370	2 a	6 a
6	404	365	1 a	5 a
5	396	360	1 a	4 a
4	387	354	1 a	3 a
3	376	346	1 a	2 a
2	371	343	1 a	1 a
1	368	341	1 a	-

Catégorie B : 1er grade

Ech	IB	IM	Durée de l'échelon	Durée du grade
13	597	503		29 a
12	563	477	4 a	25 a
11	538	457	3 a	22 a
10	513	441	3 a	19 a
9	500	431	3 a	16 a
8	478	415	3 a	13 a
7	452	396	2 a	10 a
6	431	381	2 a	8 a
5	415	369	2 a	6 a
4	401	363	1 a	4 a
3	397	361	1 a	3 a
2	395	359	1 a	2 a
1	389	356	1 a	



Dispositif d'accompagnement

Accompagnement des services

- ✓ Communication auprès des services par le biais des réseaux (ZGE, SG DREAL, Opérateurs)
- ✓ Support de communication en cours de définition

Accompagnement des agents

- ✓ Webinaire de sensibilisation à destination des agents concernés par le dispositif entre mars et avril 2023
- ✓ Mise en place d'un dispositif adapté de préparation aux examens et concours

Calendrier de mise en œuvre du plan de requalification

- ✓ **27/07/2022** : Saisine du guichet unique
- ✓ **23/01/2023** : Réponse de la DGAFP
- ✓ **10/02/2023** : Réunion de concertation avec les organisations syndicales
- ✓ **16/03/2023** : Présentation au comité social d'administration ministériel (CSAM)
- ✓ **2^e trimestre 2023** : Passage au conseil d'Etat
- ✓ **Date d'effet à partir de 2023 puis pour les années 2024 et 2025**